POUR VOUS

LE DÉPARTEMENT AGIT!



DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

RAPPORT 303

POINT D'AVANCEMENT DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)
DEPARTEMENTAL

Phase 1- Emergence 2022-2024

RAPPORT 407

→ RESTAURATION SCOLAIRE ET HÉBERGEMENT

Tarifs 2024 et subventions aux établissements scolaires

RAPPORT 408

COLLÈGES PUBLICS

Conventions afférentes à l'accompagnement des élèves en situation de handicap pendant le temps méridien - Conditions de refacturation de l'Etat vers le Département

RAPPORT 201

(*) CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Création d'une équipe ambulatoire en pédopsychiatrie sur le territoire du Charolais - Brionnais

RAPPORT 203

 AVIS DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ RÉVISÉ DE BOURGOGNE -FRANCHE-COMTÉ

2018 - 2028

RAPPORT 411

◆ COMMÉMORATION DU 80^EANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION
DE LA SAÔNE-ET-LOIRE - 2023

1^{re} programmation

RAPPORT 305

♠ ACTUALISATION 2023 DU DOSSIER D'ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE (DOVH) 2023 – 2028

RAPPORT 405

OCCUPÉRATION DECENTRALISÉE

Suspension de la convention en cours avec la ville de Tahoua

RAPPORT 204

♦ SCHÉMA UNIQUE DES SOLIDARITÉS 2023 - 2027

Validation des orientations stratégiques

RAPPORT 202

ACCOMPAGNEMENT D'EHPAD EN DIFFICULTE FINANCIÈRE

Attribution de subventions exceptionnelles

RAPPORT 402

SPORT POUR TOUS

Subvention exceptionnelle d'investissement à la ville du Creusot dans le cadre des « Centres de préparation aux Jeux Olympiques et paralympiques Paris 2024 »

RAPPORT 406

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Aide aux victimes du séisme survenu au Maroc

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

RAPPORT 101

BUDGET DEPARTEMENTAL 2023

Recours aux dépenses imprévues d'investissement - Association Sauvegarde 71

RAPPORT 102

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2023

Recours aux dépenses imprévues d'investissement - SCIC Demeures ACCESS

RAPPORT 103

FONDS DÉPARTEMENTAL
 DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE
 PROFESSIONNELLE - Répartition 2023

RAPPORT 104

INDEMNITES DE SINISTRE -Information

→ MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT Information

RAPPORT 106

RAPPORT 107

→ PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - Emplois temporaires

RAPPORT 108

♠ RÈGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL ET ASTREINTES - Directeurs des foyers de l'enfance

RAPPORT 205

 HABITAT INCLUSIF - Accord tripartite entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Etat et le Département de Saône-et-Loire

RAPPORT 206

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

Financement des actions en faveur des Services d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'année 2024 dans le cadre de la dotation complémentaire

RAPPORT 207

◆ CONTRACTUALISATION PRÉVENTION PROTECTION DE L'ENFANCE - Rapport d'exécution Avenant 2022

RAPPORT 208

◆ CONTRACTUALISATION PRÉVENTION PROTECTION DE L'ENFANCE - Contrat 2023

RAPPORT 301

FEADER 2023-2027 - Convention tripartite Agence de services et de paiement (ASP) - Région - Département pour le paiement des dossiers

RAPPORT 302

→ POLITIQUE AGRICOLE - Aides complémentaires 2023

RAPPORT 304

ESPACES NATURELS SENSIBLES ACQUISITION DE PARCELLES A CHASSEY-LE-CAMP - Acquisition par le Département de parcelles à l'ancienne carrière de la «Côte de Nantoux» auprès de particuliers

RAPPORT 306

TRAVAUX SUR LES ROUTES
DÉPARTEMENTALES - Convention de
participation au financement d'un équipement
exceptionnel entre le Département de Saôneet-Loire et la société SCCV SP France N004
(Scannell)

RAPPORT 401

SPORT POUR TOUS - AIDE AUX CLUBS NATIONAUX - Attribution d'une aide exceptionnelle de 100 000 € à la Société d'économie mixte Elan Chalon et à l'association sportive Charnay Basket Bourgogne SuD

RAPPORT 404

FÊTE SPORTIVE : LA VERTICALE ROSE - Subvention au comité départemental de la ligue contre le cancer

RAPPORT 409

- CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES
- Bilan 2021-2023 et perspectives 2023-2025

RAPPORT 410

◆ COLLÈGES PRIVÉS - Convention triennale 2024 - 2026

RAPPORT 412

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES
 ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - Bilan
2022-2023 et présentation des projets
chorégraphiques 2023-2024

RAPPORT 413

● SOUTIEN AUX PETITS LIEUX DE DIFFUSION EN MILIEU RURAL - 2^è attribution de subventions 2023



POINT D'AVANCEMENT DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DÉPARTEMENTAL

Phase 1- Emergence 2022-2024

Le Département de Saône-et-Loire a à cœur de soutenir l'agriculture, de valoriser les produits locaux d'excellence et de favoriser une alimentation locale et de qualité pour tous les Saône-et-Loiriens. En 2020, l'Assemblée départementale a adopté la « stratégie agriculture et alimentation » du Département, avec comme axe principal l'action pour le développement de l'alimentation de proximité, saine et de qualité. Afin de répondre à cet objectif de manière ambitieuse, le Département a été labellisé « Projet alimentaire territorial (PAT) en 2022, avec un projet intitulé « La restauration collective, levier d'une politique alimentaire territoriale pour tous en Saône-et-Loire ».

Le Département a initié le projet avec la réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire à l'échelle de la Saône-et-Loire. Cet important travail donne à voir pour la première fois les caractéristiques, atouts et faiblesses de la production agricole et la consommation alimentaire dans le département, en analysant les principales filières agricoles, les comportements et attentes des consommateurs, le potentiel d'autonomie alimentaire de la Saône-et-Loire, les difficultés d'accès à une alimentation locale de qualité pour certaines parties de la population, etc.

Ce diagnostic a permis d'identifier quatre axes de travail prioritaires dans le cadre du PAT départemental :

• faciliter le renouvellement des générations agricoles et la diversification sur des productions

résilientes et/ou manquantes dans le territoire

- utiliser l'approvisionnement local des collèges comme levier pour l'ensemble de la restauration collective
- faciliter l'accès au bien manger pour tous
- développer et rémunérer les pratiques agricoles résilientes.

Le Département a mis en place une gouvernance pour piloter le PAT de manière transversale, complétée par des instances multi-partenariales permettant de concerter et associer l'ensemble des partenaires internes et externes à la démarche. Dans cette optique, le Département a initié un travail de concertation avec l'organisation d'un grand forum du PAT en juin 2023, qui sera poursuivi par des ateliers à l'automne. Le Département va définir le plan d'action du PAT pour décliner opérationnellement les quatre objectifs principaux. Ce plan fera l'objet d'un prochain rapport à l'AD pour approbation au premier semestre 2024.

En parallèle, le Département poursuit les actions concrètes déjà engagées, pour introduire plus de produits locaux et de qualité dans les assiettes des collégiens, pour promouvoir l'agriculture et les produits de qualité de Saône-et-Loire, ou encore pour animer un réseau permettant les partages d'expérience et la coordination sur les enjeux liés à l'alimentation avec les collectivités locales du département.

POLITIQUE AGRICOLE

Aides complémentaires 2023

Lors du vote du budget primitif 2023, l'Assemblée départementale a accordé des subventions dans le domaine agricole à différents organismes afin de poursuivre les objectifs de la politique agricole départementale. Plusieurs d'entre eux n'avaient pas pu établir leurs demandes dans les délais impartis.

- Le Département de Saône-et-Loire propose de soutenir des actions de mise en valeur de produits de Saône-et-Loire avec :
- les ODG (Organismes de défense et de gestion) non-viticoles pour renouveler le partenariat afin de financer des actions d'animation, d'éducation alimentaire, d'opérations de promotion et de communication au niveau départemental, régional et national.

- Aide départementale de 60 000 €

 le Comité interprofessionnel de la Volaille de Bresse pour le financement d'actions nécessaires à la mise en valeur de cette production emblématique.
- Aide départementale de 20 000 €

 la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) pour accompagner à la lutte contre l'épidémie de flavescence dorée.
 - Aide départementale de 30 000 €.

RAPPORT 407

RESTAURATION SCOLAIRE ET HEBERGEMENT

Tarifs 2024 et subventions aux établissements scolaires

En conformité avec les articles L 213-2 et R 531-52 du Code de l'éducation, l'Assemblée départementale fixe chaque année :

- les forfaits annuels de restauration et d'hébergement pour les collèges publics de Saôneet-Loire sur la base d'un tarif départemental
- les tarifs applicables aux commensaux, aux personnes extérieures ainsi que le tarif élève au ticket
- les modalités d'obtention des autorisations de remise d'ordre.

Avec une hausse du coût à la consommation de 5 % entre 2021 et 2022, le Département de Saône-et-Loire avait décidé, par délibération de l'Assemblée départementale du 29 septembre 2022, d'épargner les familles des collégiens et les autres rationnaires, de ne pas augmenter les tarifs de restauration et d'hébergement pour l'année 2023, et de prendre en charge cette hausse par le versement de subventions compensatoires aux 48 collèges produisant des repas, pour un montant global de 400 000 €.

Or le coût à la consommation a subi une nouvelle hausse entre 2022 et 2023 de l'ordre de 6,5 %. Pour l'année 2024, le Département décide de geler une nouvelle fois les tarifs de restauration et d'hébergement et de prendre en charge les deux hausses successives en versant une aide

compensatoire aux collèges produisant les repas, pour un montant de 800 000 €.

En outre, l'objectif du Département étant de favoriser la consommation de produits locaux, cette aide liée à l'inflation de 800 000 € sera complétée par une aide calculée sur la base de 0,05 € par repas estimée à 120 000 €.

- Aussi, le montant global de cette subvention répartie entre les 48 collèges produisant des repas, est estimé à 920 000 €
- En tout état de cause, l'intégralité de cette subvention devra être consommée sur la plate-forme Agrilocal pour privilégier l'approvisionnement de proximité.

La tarification pour l'année 2024 intègre de nouveaux tarifs pour répondre à des besoins nouveaux, mais aussi pour clarifier certaines situations ou encore pour mettre en œuvre la politique départementale. Cette tarification modifie également le régime des lycéens et étudiants de la Cité scolaire de Digoin qui seront assujettis à la tarification régionale.

En outre, il convient d'opérer une modification dans le calcul de la prise en charge du forfait internat pour les collégiens scolarisés à la cité scolaire Henri Vincenot à Louhans.



CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Création d'une équipe ambulatoire en pédopsychiatrie dans le Charolais – Brionnais

Après cinq ans d'existence, le Centre départemental de santé (CDS) est devenu un acteur majeur de la santé de proximité en Saône-et-Loire, en partenariat avec le secteur libéral, les structures médico-sociales et hospitalières.

Afin de répondre aux difficultés prégnantes en matière de pathologies psychiatriques et de détresse psychologique, le CDS a intégré des psychologues dans ses effectifs ainsi qu'un pédopsychiatre installé dans l'antenne de Paray-le-Monial. Au regard des carences observées dans le territoire, le CDS entend aujourd'hui aller encore plus loin avec la mise en

place d'une équipe ambulatoire en pédopsychiatrie dans le Charolais - Brionnais, dont l'objectif serait de prendre en charge les troubles psychiatriques de l'enfant et de l'adolescent, et qui interviendrait entre l'hospitalisation complète et le libéral ainsi qu'entre l'urgence et la programmation de soins.

Le projet de créer cette équipe dédiée de pédopsychiatrie a été accueilli favorablement par l'Agence régionale de santé et par le Centre hospitalier de Sevrey avec lequel un partenariat spécifique a été engagé dès 2020.

AVIS DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ RÉVISÉ DE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ 2018 - 2028

Le Projet régional de santé (PRS) Bourgogne - Franche-Comté définit sur 10 ans (2018 – 2028) la politique conduite à l'échelle régionale en matière de prévention, d'organisation de l'offre de soins et de l'offre médico-sociale et redéfinit son plan stratégique et son programme d'actions. Sa révision tous les 5 ans est soumise par l'Agence régionale de santé aux Départements de la région.

Par délibération du 4 mai 2018, la Commission permanente avait formulé un avis défavorable sur le Projet régional de santé 2018 - 2022 dans son ensemble, dans ses orientations stratégiques comme dans des déclinaisons opérationnelles, malgré le constat d'un certain nombre d'avancées, notamment en ce qui concerne le volet des personnes handicapées.

Le Département de Saône-et-Loire a pris acte du projet régional de santé révisé et de rappeler les partenariats en place actuellement entre l'ARS et le Département pour développer des réponses adaptées aux enjeux d'accès aux soins pour la population (équipe mobile ASE/Handicap, renforcement des effectifs de PMI pour développer la prévention primaire et le repérage précoce des pathologies ou facteurs de handicaps, Maison des Adolescents, Agents de santé, psychologues au sein des Centres de santé, etc...) et son souhait de les pérenniser.

- Le Département constate un certain nombre d'avancées mais émet un avis défavorable sur le projet dans son ensemble pour les raisons suivantes:
- → Des orientations stratégiques intéressantes pour répondre aux enjeux du droit à la santé pour tous mais qui omettent de prendre en considération la part significative du Département sur un certain nombre de politiques sociales, médico-sociales et sanitaires avec le Centre départemental de santé. Ils ne permettent pas suffisamment d'anticiper les grands enjeux d'avenir pour lesquels le Département est force de proposition et souhaiterait une concertation et une coopération renforcée

- Des perspectives pour organiser les parcours, renforcer les actions et améliorer le champ sanitaire et médico-social globalement pertinentes mais qui n'intègrent pas suffisamment les actions et orientations co-portées avec le Département, notamment sur le champ de l'autonomie, de la prévention et du répit pour les aidants, et enfin de la démographie médicale. Le parcours « personnes âgées » reste marqué par une vision sanitaire qui gagnerait à être enrichie par la dimension médicosociale portée conjointement avec les Départements. Le Département entend également afficher sa préoccupation sur le niveau très insuffisant de l'offre sanitaire en psychiatrie et en pédopsychiatrie, et sa grande inquiétude sur l'absence de réponse satisfaisante pour l'accompagnement des troubles du comportement et de la socialisation d'un nombre de plus en plus conséquent d'adolescents
- ⊕ Une stratégie qui n'investit pas la nécessité d'une meilleure coordination entre le sanitaire et le médicosocial, entre le domicile et l'établissement, qui porte de lourdes incertitudes sur l'avenir des Unités de soins de longue durée (USLD), et qui n'affirme pas suffisamment le nécessaire équilibre à trouver entre proximité et sécurité pour des services essentiels au maintien à domicile des personnes âgées comme les Services de soins de suite et de réadaptation (SSR), les SSIAD et l'HAD
- → Une stratégie impactée par la mise en œuvre de réformes nationales, notamment en matière d'autorisation d'activités sanitaires qui va éloigner les patients des lieux de soins pour sécuriser leur qualité mais peut facilement devenir un nouveau frein dans l'accès aux soins spécialisés
- Un projet qui n'éclaire pas suffisamment sur les mesures de soutien aux EHPAD actuellement en grandes difficultés financières du fait d'un modèle économique qui a atteint ses limites
- → Un projet qui, s'il souligne l'importance des ressources humaines dans le domaine sanitaire, reste limité quant aux mesures concrètes et opérationnelles mises en projet pour renforcer les effectifs médicaux sur le territoire.

SCHEMA UNIQUE DES SOLIDARITES 2023 - 2027

Validation des orientations stratégiques

Le Département de Saône-et-Loire est un acteur de premier plan dans le domaine des solidarités. Cela se traduit par de vastes politiques menées en faveur des concitoyens. Le Département, grande collectivité de proximité, est le chef de file de l'action sociale et médico- sociale parmi les nombreux acteurs détenteurs de compétences en la matière.

Pour autant, la politique sociale relève parfois désormais d'un empilement de mesures qui entraine l'illisibilité de certains dispositifs, la complexité des démarches ou la perte d'efficacité de l'action publique. C'est dans ce cadre que le Schéma Unique

des Solidarités a été rédigé, pour disposer d'une approche simplifiée et accessible des politiques publiques départementales.

Ce rapport vise à présenter le cadre et les orientations stratégiques du Schéma Unique des Solidarités pour la période 2023-2027.

Les programmes d'actions pour la première année de mise en œuvre du schéma (2024) seront construits sur le dernier trimestre 2023 en vue d'une présentation à l'Assemblée départementale de décembre 2023.

RAPPORT 408

COLLÈGES PUBLICS

Conventions afférentes à l'accompagnement des élèves en situation de handicap pendant le temps méridien

Depuis le 1er janvier 2022, la prise en charge de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur les temps méridien et périscolaire a été transféré de l'Etat aux collectivités.

Afin de maintenir la continuité de l'accompagnement par le même personnel et pour faciliter la gestion des ressources humaines, le Département de Saône-et-Loire a négocié avec le Rectorat pour que les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) recrutés et rémunérés par l'Education nationale, assurent ces missions sur le temps de la restauration. Le Département reversera à l'Education nationale le montant de la rémunération correspondant à la quotité de la mise à disposition

de l'accompagnant, ainsi que les éventuels frais de licenciement. Outre ces reversements au Rectorat, le Département devra rembourser aux accompagnants les frais professionnels et prendre en charge les actions de formation. L'autorité hiérarchique de ces agents sera assurée par le Rectorat et l'autorité fonctionnelle par les collèges.

À raison d'environ 45 accompagnants en collèges publics, sur la base de 4 jours par semaine et une durée de 2 heures au maximum sur la pause méridienne, le Département devrait assumer un transfert de charge évalué à environ 149 000 € pour une année.



SPORT POUR TOUS - AIDE AUX CLUBS NATIONAUX

Attribution d'une aide exceptionnelle de 100 000 € à la Société d'économie mixte Elan Chalon et à l'association sportive Charnay Basket Bourgogne Sud

La Société d'économie mixte « Elan Chalon » a été créée en 1994 par la Ville de Chalon-sur-Saône et l'association sportive « Elan sportif chalonnais ». Elle évolue depuis la saison 1996-1997 dans le championnat de France LNB Pro A, première division professionnelle de basket-ball et figurait en 2020/2021 parmi les 18 meilleurs clubs nationaux du championnat de France « Jeep Elite ». La SEM « Elan Chalon », acteur majeur du sport en Saône-et-Loire, constitue un remarquable vecteur de rayonnement associatif et territorial.

Le Département de Saône-et-Loire souhaite la soutenir significativement pour la dynamique générée auprès de nombreux clubs, son exposition médiatique, sa longévité dans l'élite nationale.

Pour rappel:

ide de 195 000 € en 2022/2023 en raison de la 2º année de relégation en Championnat de France « ProB ». Après une saison 2022/2023 inoubliable, « l'Elan Chalon » est de retour à sa place en Elite.

L'association sportive « Charnay Basket Bourgogne Sud » (CBBS), autrefois dénommée « Jeunes de Charnay » lors de sa création en 1957, voit son équipe féminine devenir championne de France Nationale féminine 1 en 2016/2017 et accéder ainsi à la Ligue féminine 2. En 2018/2019, elle obtient le titre de championne de France de Ligue féminine 2, ce qui lui permet d'intégrer l'élite professionnelle du basket féminin, en l'espèce la Ligue Féminine. Après sa relégation en ligue 2 lors de la saison 2022/2023, le CBBS réalise un exploit historique et remonte au plus haut niveau national en seulement une saison.

Au regard des résultats sportifs des clubs « Elan Chalon » et « CBBS » lors de la saison sportive 2022/2023, le Département, conscient du renforcement des exigences fédérales, de la hausse généralisée du budget et des masses salariales, de la contribution des clubs au rayonnement de la Saône-et-Loire sur toute la France et à l'international, souhaite accentuer son soutien financier à ces deux clubs par le biais d'une subvention de 100 000 €, versée avant la fin du mois d'octobre 2023.

LA VERTICALE ROSE

Subvention au comité départemental de la ligue contre le cancer

Dans le cadre d'Octobre rose, afin de s'associer à la campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein et en lien avec les orientations de la politique départementale en matière de santé, le Département de Saône-et-Loire renouvelle l'organisation de « La Verticale Rose ». Suite au succès de l'édition précédente (plus de 600 participants) et à moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Département labelisé « Terre de Jeux » se mobilise pleinement dans la promotion de la pratique sportive pour tous.

- ◆ Cet évènement sportif et solidaire, ouvert à tout public à partir de 12 ans, consiste à monter le plus rapidement possible les 280 marches de la tour des Archives départementales.
- L'objectif est d'atteindre au cumul, les 71 000 marches gravies.
- Au fur et à mesure de l'ascension, la tour des Archives départementales s'illuminera progressivement en rose.

La date de la 3° édition a été fixée au jeudi 19 octobre 2023 de 17h30 à 22h, place des Carmélites à Mâcon.

Le défi peut être réalisé en famille, entre amis ou entre collègues en catégorie loisirs ou compétition. D'autres animations parallèles, ou encore un échauffement collectif en musique dynamiseront l'opération.

Le Département de Saône-et-Loire versera un chèque de 7100 € à Comité départemental de la Ligue contre le cancer en plus de l'intégralité des bénéfices de la soirée.



COMMÉMORATION DU 80^è ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE LA SAÔNE-ET-LOIRE- 2023

Première programmation

Afin de commémorer les 80 ans de la Libération de la Saône-et-Loire, le Département a lancé un appel à projets destiné aux associations et communes du territoire souhaitant célébrer cet événement.

9 dossiers complets ont été reçus : 5 en fonctionnement concernent des événements commémoratifs et un groupe de travail citoyen sur

la déportation en Autunois ; 4 en investissement portent sur la restauration de sites et de monuments.

Le Département de Saône-et-Loire décide d'attribuer les subventions à ces 9 projets pour un montant total de 36 639 € sur présentation des justificatifs avant le 31 décembre 2023.



CONTACT PRESSEDÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78 e.labruyere@saoneetloire71.fr